

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 27 novembre 2025

Conseil municipal du 25 NOVEMBRE 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme DIEMER Estelle, Mme ERNE HEINTZ Valentine, Mme GROSJEAN Michèle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.
Absents excusés : Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, M. BOHR Freddy qui donne pouvoir à Mme ZEISSLOFF Patricia, M. DIEMER Steve qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre qui donne pouvoir à Mme ERNE HEINTZ Valentine, M. GASS Charles et M. KRENCKER Julien
Secrétaire de séance : Mme DIEMER Estelle

3. OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CEA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG DANS LE CADRE DU FOND ATTRACTIVITÉ ALSACE POUR L'EXTENSION DU PÉRISCOLAIRE DE BERSTETT

Afin de répondre aux demandes d'accueil périscolaire et d'harmoniser l'offre sur les 33 Communes, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland développe des places complémentaires en accueil périscolaire pour permettre aux familles du territoire d'allier vie de famille et vie professionnelle dans de bonnes conditions.

Ainsi, elle procède à :

- l'extension et à la réhabilitation de deux accueils périscolaires et de loisirs situés sur les Communes de Wiwersheim et Berstett,
- la création d'un nouvel accueil périscolaire et de loisirs à Ittenheim, en remplacement de l'accueil existant sur la commune.

La création de ces structures permet de tendre vers un accès au service pour toutes les familles, de proposer une offre d'accueil cohérente à tous les enfants et d'assurer une bonne répartition des équipements à l'échelle de la Communauté de Communes, l'offre de service pour l'enfance constituant l'un des premiers leviers d'attractivité d'un territoire.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour de trois projets d'extensions d'accueils périscolaires qui s'inscrivent dans l'enjeu et objectif opérationnel suivant du Contrat de Territoire :

- **Enjeu cohésion sociale** : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.
- **Objectif opérationnel** : Répondre aux besoins du territoire en matière de structures d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Accusé de réception en préfecture
06724670034/20251128-20252511-03-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

Ce projet s'inscrit plus globalement dans la politique éducative et de solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, qui vise à accompagner l'enfant et sa famille dans son intégration sociétale.

Ainsi, cette convention vient définir les modalités du partenariat autour des projets de réhabilitation et extension des structures périscolaires de Wiwersheim, Berstett et Ittenheim portés par la Communauté de communes du Kochersberg Ackerland en sa qualité de maître d'ouvrage.

Concernant le projet de Berstett, il s'agit du projet de réhabilitation et extension de l'accueil périscolaire. L'**extension de l'infrastructure** existante augmentera la capacité d'accueil à **150 enfants** au lieu de 80 actuellement.

Les objectifs de cet équipement structurant sont multiples :

- Promouvoir un accueil périscolaire et de loisirs de qualité à l'échelle du territoire en étant spécialement attentif aux conditions d'accueil du jeune enfant
- Favoriser les principes de mutualisation limitant ainsi le coût des travaux.

L'extension de l'accueil périscolaire ALSH à Berstett permet aux élèves de la Commune de disposer d'un accueil périscolaire et de loisirs de 930 m² au sein du groupe scolaire existant, accueillant tant les élèves de maternelle que les élèves d'élémentaire.

Les espaces ont été optimisés par la mutualisation de certains espaces existants (salle de motricité et certains sanitaires) qui sont autant destinés aux enfants de la maternelle qu'aux enfants de l'élémentaire.

La convention énumère les engagements de chaque partie, les plans de financement ainsi que la participation prévisionnelle de la CEA au titre du Fond d'Attractivité d'Alsace.

Le conseil municipal après délibération,

Approuve les termes de la convention de partenariat avec la CEA et la communauté de communes du Kochersberg pour l'extension du périscolaire de Berstett,

Autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance

Estelle DIEMER

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20251128-20252511-03-DE
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025